

MONTGERON-RANDONNEES
Club F.F.R.P. n° 03463
Complexe Omnisports A. Picot
56 rue de Mainville 91230 MONTGERON
Président : Didier MAURIN
port. : 06 82 57 10 43
email : didier.randomontgeron@orange.fr
site : www.montgeronrandonnees.org



FFRandonnée 
www.ffrandonnee.fr

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FEVRIER 2024

Membres du Conseil d'Administration :

Gilles PAQUELIER	: Président
Alain LENFANT	: 1^{er} Vice-Président (absent, excusé)
Christian WINKOPP	: 2^{ème} Vice-Président
Jean-Yves DUBOIS	: Trésorier
Gilles BORZAKIAN	: Secrétaire
Christian BOULEAU	: Secrétaire adjoint
Chantal PLANCHON	: Membre du Conseil d'Administration
Marie-Edith DIMINO	: Membre du Conseil d'Administration

Ouverture de la séance par le Président à 16h30.

1) Ordre du jour

Quelques mots du Président en ouverture

- Présentation du bilan d'activité :

Celui-ci n'a pas été définitivement arrêté car Alain LENFANT, chargé de l'élaborer, n'a pas encore eu toutes les remontées de la part de certains adhérents bénévoles, concernant le temps que ces derniers ont consacré à l'association.

- Présentation du bilan financier :

Jean-Yves DUBOIS n'a pas pu le présenter, car il y a une différence, conséquente, entre le compte de résultat et le bilan ; il pense pouvoir résoudre ce problème d'ici l'AG,
L'année 2023 aura été marquée par la perte de la subvention départementale de 581€

- Renouvellement de 4 postes au CA :

Cela concerne

- Alain LENFANT
- Gilles PAQUELIER
- Chantal PLANCHON
- Christian WINKOPP

- Questions diverses :

2) Organisation logistique de la prochaine Assemblée Générale

Cette assemblée aura lieu le dimanche 17 mars 2024 dans la salle « Chalandray » et débutera à 17h30. Elle sera suivie d'une soirée dînatoire et animée (présence d'un animateur).

La salle sera mise à notre disposition à partir de 16h00, afin que nous puissions procéder à sa décoration (avec pour thème : les jeux olympiques de 2024 à Paris) et à l'aménager pour le bon déroulement de l'A.G. (Avis aux volontaires !).
Nous devons libérer la salle à 23h00.

Pour le repas :

Le plat de résistance et les boissons seront pris en charge par l'association.

La confection de l'apéro, du plateau de fromages et du dessert reste au bon vouloir des participants (ceux-ci devront se faire connaître auprès de Chantal PLANCHON ou de Christiane SABATER)

Il sera demandé à tous les convives d'apporter leurs couverts, leur assiette et leur verre.

3) Avenir de la marche nordique

Par suite de l'impossibilité pour Chantal PLANCHON de poursuivre son rôle d'animatrice, cette discipline va se trouver à court d'animateurs. Aussi l'association se verrait contrainte, la saison prochaine, de réduire le nombre de séances hebdomadaires, de 3 animations par semaine nous passerions à 2 par semaine (le mardi et le samedi).

Avis aux adhérents : L'association recherche d'urgence des bénévoles dévoués se sentant l'âme d'encadrer un groupe de personnes pratiquant la marche nordique. Merci beaucoup.

4) Dégrèvements d'impôts, contributions, remboursements, défraiements

Dégrèvement d'impôts : Pour les organisateurs de séjours à la semaine ou de week-ends prolongés les frais engagés pour la reconnaissance de ces séjours peuvent faire l'objet de déductions fiscales à la condition d'établir une fiche annuelle signée par le Président et que ces frais aient été inscrits dans le bilan comptable.

Remboursement de frais : Pour les futurs animateurs, les frais occasionnés par les séjours lors des stages de formation donneront lieu à une contribution de l'association, si ces séjours sont localisés hors Île-de-France.

Défraiement : En préambule, nous tenons à signaler que ce qui suit est d'un point de vue déontologique délicat en ce sens qu'il concerne une personne particulière d'entre nous et que ce problème revient régulièrement en coulisse.

Il s'agit de notre 1^{er} Vice-Président Alain LENFANT et de son hébergement.

Tout d'abord, nous tenons à reconnaître la très grande implication d'Alain et son très grand dévouement auprès de notre association.

Un petit rappel s'impose pour les personnes qui ne le sauraient pas, Alain réside à Nantes et pour pouvoir animer une randonnée dominicale, il demande à des adhérents s'ils ont la gentillesse de l'héberger ; certains se sentent, au regard de ce que fait Alain envers l'association, tenus de l'accueillir, mais le temps passant et de nouvelles contraintes de la vie surgissant font que certaines personnes ne sont plus en mesure de le recevoir. Ainsi l'accueil est plus espacé ou ne se fait plus. De ce fait les familles ayant la gentillesse de l'accueillir sont moins nombreuses et donc plus souvent sollicitées, sachant que dans les entendus de notre association personne n'est tenu à pourvoir à cet hébergement. Celui-ci doit être et doit rester le libre choix et le bon vouloir des adhérents.

Conclusion : Alain éprouve de plus en plus de difficultés à être hébergé.

Aussi les membres C.A. proposent-ils à cette noble assemblée un possible et exceptionnel défraiement des nuits d'hôtel qu'Alain pourrait dans l'avenir fréquenter et ceci uniquement lors de randonnées dominicales animées par ses soins et jusqu'aux 50 ans de l'association.

5) Montant de la future cotisation

Le C.A. a décidé que la part revenant à l'association ne sera augmentée, sauf événement exceptionnel, que tous les 2 ans.

Aussi pour la prochaine adhésion, couvrant la période 2024/2025, le montant sera le même que pour celle de la période 2023/2024.

Fin de la séance à 18h30

Le secrétaire-adjoint

Le Président